



PROCÈS-VERBAL

Commission Statut de l'Arbitrage N° 1 Réunion du 04 septembre 2025

Présidence : M. Daniel GIRAUD

Présents : Mmes Isabelle AUBREE - Christelle LOUET - MM. Laurent CZWOJDZINSKI - Jean-Claude GAUDIN

Excusé : M. Steve CLERC – Jean-Luc DESSAY – Jimmy PAILLART

☆☆☆☆☆☆☆☆

1- Adoption Procès-verbal

Le procès-verbal de la Commission du statut de l'Arbitrage du 16 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2- Situation des arbitres des clubs du District de Loir-et-Cher de Football ayant arrêté l'arbitrage

Mme BURLOT RAMOS Irina - BEAUCE FC
M. DECAUX Noah - BEAUCE FC
M. BASTIEN Dorian - ROMORANTIN SO
M. BLOTIN Nino - CHAILLES/CANDE AS
M. BOURDIN Maël - CHAUMONT SUR THARONNE US
M. BSIR Noaaman - NOUAN LAMOTTE AS
M. CHAUMERET Jules - ST GEORGES US
M. DUCHAMP Matéo – FOUGERES/OUCHAMPS/FEINGS US
M. EL BOUKHARI Nabil – CONTRES AS
M. FONTINHAS Corentin - VINEUIL SP
M. JOLI CAQUET Kérian – CHOUZY/ONZAIN AS
M. JOSIERE Wesley - SOINGS AS
M. MESKO Philéas - MER US
M. MONTI COPIE Thiban - CHER SOLOGNE FOOTBALL
M. MOULIN PONTE Maxime - VILLEBAROU ES
M. MULLER Nolan – VENDOME US
M. NIVEAU Rémy – LA VILLE/CLECRS LP
M. POINTARD Lucas - VILLEFRANCHE ES
M. QERRAOUANI Walid - CHAMBORD AC
M. TARAVANT Valentin Vineuil (quitte la région) - VINEUIL SP

3- Arbitre n'ayant pas renouvelé au 31 août 2025

M. ABDOULAY Chams Eldine - LA CHAUSSEE ASJ
M. AMOR CHAOUI Abdelouaheb – ORCHAISE ASL
M. COULON Nathanael - MONTRICHARD CA
M. DAOUAD Zouheir - BLOIS AFC
M. SERPIN Elios - NTVL
M. YUCEL Youssouf – BALGENTIENNE US

4- Arbitre ayant renouvelé après le 31 août 2025

Néant

5- Arbitres en attente de validation ou réception de dossier médical

M. AKARSU Muhammer - BLOIS AFC
M. BEAULANDE Ludovic – PRUNIERS US
M. BOUNAB Hamou - BLOIS AFC
M. CANCE Gaël - LA CHAUSSEE ASJ
M. DOLBEAU Dominique - ENT SMSM
M. GOUJON Dorian – MONTRICHARD CA
M. HERBRI Fethellah - ENT ST SULPICE-FOSSE/MAROLLES
M. HERVET Ken - CMSR
M. JEAN-MARIE Patrick – VENDOME US
M. LAZREG Djamel – VILLEBAROU ES
M. LESEC Stéphane – POUILLE/MAREUIL US
M. M'BAREK Salim – LA VILLE/CLERCS LP
M. MARTIN Mathieu – HERBAULT JF
M. MAUPETIT Yoan – ORCHAISE ASL
M. MOUTAOUKIL Hicham -BLOIS FOOTBALL 41
M. OTT Tristan - VINEUIL SP
M. RAOUI Said – PRUNIERS US
M. SABECK Amine - ST OUEN AL
M. SEMMANI Mohamed - BEAUCE FC
M. TAMBOURA Ibrahim – VILLERBON FC
M. VIGET Stéphane - ST VIATRE FL

6- Clubs en infraction

ORCHAISE ASL - Manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction
SELLES ST DENIS DR - Manque 1 arbitre majeur - 1^{ère} année d'infraction
CHAUMONT/THARONNE US - Manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction
CHAILLES/CANDE AS - Manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction
SAVIGNY AG - Manque 1 arbitre - 1^{ère} année d'infraction
ST OUEN AL - Manque 2 arbitres - 1^{ère} année d'infraction

BLOIS TURQUE ASC - Manque 1 arbitre - 2^{ème} année d'infraction
THEILLAY US - Manque 1 arbitre - 2^{ème} année d'infraction

CORMERAY JS - Manque 1 arbitre - 3^{ème} année d'infraction et interdiction de monter
ST LUBIN AS - Manque 1 arbitre - 3^{ème} année d'infraction et interdiction de monter
SOUDAY LS - Manque 1 arbitre - 4^{ème} année d'infraction et interdiction de monter

Les clubs ci-dessus sont dans leurs 3^{ème} année d'infraction, ce qui veut dire, si au 28 Février 2026 il forme des arbitres, ils pourront monter à l'échelon supérieure si au 28 février ils ne le sont pas, ils ne peuvent plus prétendre à la montée.

7- [Examen changement de club](#)

A- M. TEXIER Dorian

Club quitté : ROMORANTIN SO

Club d'accueil : CHER SOLOGNE FOOTBALL

A l'examen du dossier la commission décide

Après lecture du courrier de M. TEXIER Dorian la commission valide sa mutation du club CSF et ce en vertu de l'article 33-C changement de modification de situation professionnelle.

M. TEXIER Dorian représente son club formateur pour les deux prochaines saisons.

Mme Isabelle AUBREE n'a pas pris part à la délibération.

8- [Courriers divers](#)

Courrier de La Ville aux Clercs LP :

La commission a pris note et informe que pour la saison 2025/2026 le club n'est pas en infraction si un arbitre fait ses 20 matchs pendant la saison.

Courrier de Villerbon FC :

La commission a pris bonne note

Rappel des obligations reconduites pour la saison 2025/2026

Pour la saison sportive en cours, le nombre de matchs à diriger par arbitre est de (Référence de l'Article 34 des Règlements de la Ligue et de ses Districts) :

- 26 matchs pour les arbitres « Senior » (Coupes et Championnats, Futsal).
- 20 matchs pour les arbitres « Senior » (Coupes et Championnats).
- 20 matchs pour les arbitres « Senior Futsal » (Une section Futsal d'un club libre).
- 16 matchs pour les arbitres « Jeune » (jusqu'à 22 ans) (Coupes et Championnats).

Le nombre de matchs que les arbitres reçus à l'examen en cours de saison doivent diriger est réduit à :

- 12 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus aux examens de septembre - octobre.
- 10 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus aux examens de novembre - décembre.
- 10 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus aux examens de septembre – octobre.
- 8 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus aux examens de novembre - décembre.
- 8 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus aux examens de janvier - février.
- 5 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus aux examens de janvier – février.

3-2 Arbitres de clubs Départementale n'ayant pas effectué le nombre de matchs obligatoires :

Le comité de Direction de la ligue a décidé, suite à sa réunion du 04 novembre 2014 que : les certificats médicaux ou arrêts de travail des arbitres, doivent être transmis à la ligue et au districts concernés dans les 15 jours maximums après leur émission. Passé ce délai, les certificats ou arrêts ne seront plus comptabilisés dans le décompte des matchs.

La situation des clubs de ligue et nationaux paraitre sur le site de la ligue.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Départementale d'Appel Général dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192 des Règlements Généraux de la F.F.F.

**Le Président de séance :
Daniel GIRAUD**

Publié le 12 septembre 2025